

Sur le terrain

Pour mieux accueillir le handicap en ACM



© Gilles Piel

La mission nationale Accueils de Loisirs & Handicap (www.mission-nationale.fr) a rendu son rapport à la mi-décembre. En 14 mois d'existence, elle a collecté de précieuses informations et énoncé 20 propositions pour un meilleur accès des enfants en situation de handicap aux accueils de loisirs. Elle a aussi mis en lumière les compétences des 59 pôles d'appui et de ressources qui accompagnent au quotidien les enfants, les familles mais aussi les animateurs.

Nous avons salué il y a tout juste un an, dans notre numéro de février 2018, la naissance de la mission nationale Accueils de Loisirs & Handicap (www.mission-nationale.fr), dont la finalité centrale était « de dresser un état des lieux des besoins des familles, d'évaluer le niveau et la diversité de l'offre en accueil de loisirs et de formuler des propositions concrètes et opérationnelles pour développer l'accès effectif des enfants en situation de handicap ». C'était la première fois que les politiques s'intéressaient véritablement aux accueils de loisirs, à « ces espaces où l'on peut >>>

Sur le terrain

>>> vivre pleinement l'inclusion, il n'y a dans ces lieux ni exigences de performance ni prérequis ».

La Mission nationale, comme Laurent Thomas chargé de son pilotage et de sa coordination nous l'avait alors expliqué, prendrait fin en décembre 2018, après la remise d'un rapport à la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, Sophie Cluzel, et à Jacques Toubon, Défenseur des droits.

UN RAPPORT À DÉCOUVRIR

Le rapport final a été remis le 18 décembre et il peut être consulté sur www.mission-nationale.fr/ Au fil de ces 120 pages, on découvre des réalités bien vivantes : « celle de familles, soudainement happées dans leur vie par l'annonce du handicap de leur enfant, alors que rien ne les y avait préparées, et qui va transformer brutalement leur existence dans toutes ses composantes », et celle de l'accès aux accueils de loisirs sans hébergement sur le temps périscolaire ou extrascolaire. Deux chiffres, mentionnés en préambule, sont éloquentes et disent tout le travail qu'il reste encore à accomplir :

- représentant 1,9 % de leur classe d'âge, entre 3 et 12 ans, les enfants en situation de handicap, bénéficiaires de l'allocation d'éducation pour enfant handicapé (AEEH), totalisent à peine 0,3 % de la fréquentation totale dans les accueils de loisirs sur l'ensemble du territoire national, soit sept fois moins que ce qu'elle devrait être a priori, et ce malgré le sentiment partagé que les choses avancent ;
- alors que près de 80 % des femmes, dans notre pays, exercent une activité professionnelle, ce même pourcentage indique exactement l'inverse pour les femmes ayant un enfant en situation de handicap, qu'il s'agisse d'un arrêt complet, brutal et durable de leur emploi, d'une réduction du temps de travail ou d'un

changement de trajectoire professionnelle. Nous invitons les animateurs à découvrir en ligne ce rapport unique et ses 20 propositions pour un meilleur accès des enfants en situation de handicap aux accueils de loisirs. Nous ne développerons pas ici les études ou les actions qui ont été réalisées durant les 14 mois de l'existence de la mission, car le rapport les détaille avec soin (voir encadré). Donnons plutôt la parole à trois pôles d'appui et de ressources, ces structures méconnues mais valorisées par la mission nationale, qui accompagnent au quotidien les enfants en situation de handicap, leurs familles mais aussi les professionnels éducatifs.

5 axes, 20 propositions

Les 20 propositions de la mission « pour développer l'accès et la participation des enfants et adolescents en situation de handicap aux accueils de loisirs » sont élaborées autour de cinq axes :

- agir maintenant : développer massivement l'offre d'accueil des enfants et adolescents en situation de handicap ;
- structurer localement : inclure l'objectif d'égal accès des enfants en situation de handicap au sein des politiques éducatives territoriales ;
- lutter contre les inégalités de parcours : garantir aux familles un égal accès pour leur enfant aux modes d'accueil collectif, de la petite enfance aux portes de l'âge adulte ;
- construire ensemble : poursuivre la dynamique de mise en réseau des acteurs, de structuration des dispositifs et de mutualisation des outils et supports ;
- imaginer demain : explorer de nouveaux champs de réflexion et d'innovation sur la globalité des temps de vie, en dehors de l'école ou de l'établissement.



Le rapport final de la mission nationale Accueils de Loisirs & Handicap peut être téléchargé sur <http://bit.ly/JDA196missionnationale>

HANDISUP
www.handisup.fr



« Notre structure accompagne les enfants en situation de handicap de Loire-Atlantique, de la naissance jusqu'à l'université, sur tous les temps de la vie. Notre équipe se compose d'environ 60 salariés en CDD ou CDI, jusqu'à 80 en période de vacances, ce qui représente à peu près 30 ETP », remarque la présidente de l'association depuis septembre 2018, Dominique Hervouët. Handisup favorise ainsi la participation des jeunes en situation de handicap à la vie sociale en milieu ordinaire, comme elle accompagne ces jeunes et leurs familles dans la réalisation de leurs projets. Elle propose par ailleurs un service d'accompagnement et d'aide à domicile (SAAD) et développe des partenariats avec les collectivités, entreprises, accueils de loisirs qui cherchent à développer leur politique handicap.

« Nous accompagnons plus de 175 enfants en dessous de 20 ans et quelque 230 étudiants en vie active et à la préparation à la vie professionnelle. Nous sommes là en soutien, auprès des familles, avant même qu'un dossier n'ait été déposé à la MDPH⁽¹⁾ et intervenons régulièrement comme médiateur entre les familles et les accueils de loisirs. Nous cherchons à lever les éventuels freins psychologiques, à sensibiliser les acteurs éducatifs et à co-construire l'accompagnement. Nous avons vraiment une vocation de coordination et c'est ce sur quoi nous avons interpellé l'Agence régionale de Santé (ARS) peu avant Noël. En effet, ce temps de compréhension n'est pas financièrement pris en compte alors qu'il est essentiel. »
Le financement, c'est bien le nerf de la guerre car cette association, malgré le soutien de la CAF de Loire-Atlantique, d'une banque et du Conseil départemental, cherche à assurer son budget depuis sa création. « On a frôlé la correctionnelle en 2016 mais, heureusement, notre action

(1) Maison départementale des personnes handicapées, www.mdpf.fr

est reconnue et soutenue au niveau départemental. Cette année, nous avons décidé de retravailler notre modèle économique et peut-être de faire appel à des financements privés. C'est nouveau, car nous n'avons jamais été dans cette dynamique : nous sommes avant tout des créateurs de solutions d'accompagnement. »

RÉCRÉAMIX 33

<https://familles-extraordinaires.webnode.fr/recreamix-33/>

« La plateforme départementale Loisirs et Handicap Récréamix 33 est née en janvier 2018. Elle a pour but de faciliter l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs », explique Julie Blaumgarten, l'unique salariée de la structure. « Ce dispositif a été écrit par l'association Familles extraordinaires, dont je suis la présidente, et il est porté par l'ADIAPH (www.adiaph.fr), en partenariat avec

Recreamix 33

PLATEFORME DÉPARTEMENTALE
LOISIRS & HANDICAP

les Francas et le soutien de l'ARS. Nous pensons ainsi mieux répondre aux mutations de la "vague inclusive", c'est-à-dire à cette forme de désinstitu-

tionnalisation qui favorise en premier lieu l'inclusion en milieu ordinaire. »

Ce pôle d'appui et de ressources a donc été pensé comme une interface entre les différents acteurs engagés dans l'accompagnement des enfants en situation de handicap. « Nous intervenons soit au niveau du projet individuel, en définissant les besoins et les moyens à mettre en œuvre pour qu'un enfant puisse être accueilli, soit au niveau macroscopique en formant notamment les organisateurs et les équipes d'animation au handicap. Pour tout dire, nous pensions avoir inventé un concept avec ce dispositif alors que la mission nationale nous a permis de découvrir que ce type de service existe déjà dans plus de 50 autres départements. »

>>>

Sur le terrain

>>> Récréamix a accompagné en 2018 plus de 60 situations individuelles ou collectives et envisage, dès sa deuxième année d'existence, de recruter un autre coordonnateur pour faire face aux besoins. « Jusqu'alors, nous avons peu communiqué pour ne pas être submergés de demandes et ne pas créer de déceptions. L'accompagnement exige un long temps d'analyse et de concertation. Souvent, les animateurs pensent qu'il faut simplement renforcer l'équipe pour bien accueillir un enfant en situation de handicap... C'est rarement la solution la plus pertinente et pérenne. Dans la majorité des cas, il faut commencer par lever les peurs et les représentations, et laisser à chacun la possibilité de s'exprimer sur le handicap. »

Grâce à la mission nationale, Récréamix 33 a par ailleurs participé, comme tous les autres pôles d'appui et de ressources, à l'élaboration d'un référentiel national commun, de manière à consolider l'action de ces structures et en prise avec le terrain.

GAMINS EXCEPTIONNELS

<https://gamins-exceptionnels.fr>



Le pôle ressources Handicap/ Parentalité du Pas-de-Calais, *Gamins exceptionnels*, est une petite structure qui se compose de deux salariées à temps plein. « Nous sensibilisons les acteurs de terrain à la fois sur site ou à l'échelle départementale en leur proposant des formations et des ateliers thématiques autour du handicap, c'est ce qui nous prend le plus de temps. Mais nous avons également pour mission d'organiser le prêt de malles pédagogiques qui servent à sensibiliser les équipes et les enfants à l'accueil de la différence et de la diversité en collectivité, comme nous jouons régulièrement un rôle d'intermédiation entre les parents et les structures de loisirs pour que l'accueil de

l'enfant se passe au mieux », précise Émilie Dautriche, coordinatrice du pôle ressources. « Les animateurs font partie des professionnels éducatifs les moins formés en matière de handicap, nous sommes donc souvent amenés à lever les freins psychologiques et à déculpabiliser les équipes de ne pas être forcément à l'aise face au handicap. Il nous arrive aussi de répondre à des questions pratico-pratiques : comment adapter des activités ou un grand jeu voire faire face à une crise. » Les formations sur site permettent bien souvent de répondre à des situations concrètes et de soutenir des équipes qui ne savent pas comment répondre aux demandes parfois irréalisables des familles. « Ces situations d'intermédiation peuvent nous demander un temps phénoménal... J'ai le souvenir de la mise en place d'un accueil qui a exigé 5 à 6 réunions réparties sur un an et demi et qui ne s'est débloquée qu'à partir du moment où l'on a fait venir les professionnels s'occupant de l'enfant dans le milieu spécialisé. » Ces demandes d'intermédiation de plus en plus fréquentes ont poussé l'association, portée financièrement jusqu'il y a peu par Familles rurales, à recruter un troisième salarié. La mission nationale a audité Gamins exceptionnels, comme les deux pôles d'appui et de ressources présentés précédemment. Il en est ressorti les mêmes difficultés financières qui obligent les équipes à sans cesse rechercher des financements, et donc à passer moins de temps auprès des familles et des professionnels. Mais aussi les mêmes espoirs : la mission nationale a assuré la reconnaissance de leurs compétences à l'échelon institutionnel, comme elle a mis fin à l'isolement vécu par ces professionnels. « Je sais qu'il existe d'autres structures semblables, avec lesquelles je peux échanger. Maintenant, espérons que la Cnaf reconnaisse véritablement notre rôle et nos compétences. » ▸

Florent Cottassot